

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

**AM N° PM/2025/167**

**Objet : Mise en place d'une réglementation de circulation**

Le Maire de la Commune de SAINGHIN-en-WEPPE,  
Vu, le code général des collectivités territoriales,  
Vu, le code de la route,  
Vu, le code pénal,  
Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,  
Vu, la demande de DA/DPA Réseau Fibre Optique en date du 02 juin 2025,  
Vu, les pouvoirs de police du Maire à qui appartient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation.

**CONSIDERANT**, les travaux de dépose et pose de 2 appuis, Chemin de Billy Berclau à SAINGHIN-en-WEPPE, par DA/DPA Réseau Fibre Optique – 7 rue Descartes (95330) DOMONT, il y a lieu de prendre toute mesure afin d'assurer l'ordre et la sécurité.

**ARRETE**

**Article 1** : Le stationnement et le dépassement seront interdits au droit des travaux et la vitesse sera réduite à 30 km/h. Cette mesure prendra effet à partir **du 19 juin 2025 pour une durée de 30 jours**.

**Article 2** : Un empiètement sur la chaussée sera maintenu sur une largeur de 2 mètres.

**Article 3** : Une pré-signalisation, la signalisation d'interdiction seront installées par DA/DPA – Réseau Fibre Optique.

**Article 4** : La directrice générale des services, la commandante de la brigade de la gendarmerie de La Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

**Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :**

- M. le Président de la Métropole Européenne de LILLE,
- M. le Directeur de DA/DPA – Réseau Optique.
- La Police Municipale,
- Aux archives municipales



Fait à SAINGHIN-en-WEPPE, le 03 juin 2025

Le Maire

**Matthieu CORBILLON**



A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.